



Pv sans signer et retour amende majorée

Par **mimi017869**, le **21/06/2014** à **15:01**

bonjour,

le 22 janvier 2014 je me suis fait arrêter avec mon camion entrain de téléphoner. Ils m'ont demandé mes papiers et sont revenus 5 minutes après, me les ont rendus et sont partis.

ce matin 22 juin 2014 je reçois une amende majorée de 375 euros à régler.

je n'ai jamais signé de pv, que ce soit sur leur ordinateur portable ou papier, je n'ai pas pu reconnaître cette infraction.

et je n'ai jamais reçu l'amende initiale ...

que dois je faire pour contester cette infraction qui ressemble plus à un pv au "vol" qu'un pv normal.;

merci de me renseigner

Par **janus2fr**, le **21/06/2014** à **15:42**

Bonjour,

Ce n'est pas un PV à la volée puisque vous avez été intercepté et que votre identité a été relevée.

Les papiers fournis sont-ils à jour concernant votre adresse ? (permis et/ou carte grise) ? Car si l'adresse n'est pas bonne, il est normal que vous n'ayez pas eu l'avis d'infraction initiale.

Je vous rappelle qu'il n'y a aucune obligation de signer quoi que ce soit. Vous avez eu une procédure de PV dit électronique, ce qui est la norme à présent, à ne pas confondre avec un PV à la volée où il n'y a pas d'interception et où le PV est envoyé au titulaire de la carte grise après simple relevé du numéro d'immatriculation.